



COVID-19

SUD-Rail pousse la direction à rétablir dans leurs droits les agents vulnérables !

Suite à une démarche de la fédération SUD-Rail, nous avons rencontré la présidente de la Task Force SNCF (créée depuis mars pour gérer la crise Covid) concernant le cas des agents vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable. (Pour rappel le Conseil d'Etat a invalidé le décret du 29 août réduisant le nombre de critères définissant les personnes vulnérables).

Cette réunion faisait suite à une première DCI de la fédération SUD-Rail qui avait pour but de pousser la direction nationale à remettre en place au plus vite au sein de l'entreprise ce qui était en œuvre de mai à août, à savoir le maintien à domicile des personnes vulnérables.

C'est chose faite !!!

Sous la pression de SUD-Rail, la direction nationale a adressé une note aujourd'hui aux pôles RH de tous les établissements pour leur demander de replacer les agents vulnérables qui le demandent à domicile.

A noter que les agents vulnérables n'ont pas besoin de refaire faire un certificat au médecin.

Leur certificat fait entre le 5 mai et le 29 août est toujours valable.

Il suffit de faire connaître à sa hiérarchie son souhait d'être replacé en isolement et la direction les placera immédiatement en Congé Isolement Sanitaire.

Et pour les agents vivant avec une personne vulnérable ???

Pour les agents ayant une personne vulnérable à la maison, le Conseil d'Etat n'a pas invalidé le décret du 29 août sur ce point donc la direction dit n'avoir aucune obligation de permettre à ces agents d'être à domicile.

Pour autant, la direction nationale accède à notre demande de communiquer aux établissements qu'il faut prendre chaque situation au cas par cas et trouver des solutions quand cela est possible.

Pour SUD-Rail, la protection de la santé des agents et de leurs proches doit passer avant toute autre considération !

